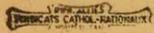


LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139



DECEMBRE 1940

Voeux de l'aumônier général de la C. T. C. C.

Rapprocher patrons et ouvriers de toutes les branches d'activités, les amener à mieux se connaître, à se comprendre davantage, établir entre eux des relations plus humaines, basées, non sur les puissances de l'argent ou la force du nombre, mais sur les principes de la justice et de la charité, créer, en un mot, un ordre social conforme à notre dignité de chrétiens, unique garantie d'une paix durable, voilà la mission que doit accomplir en notre pays la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Avec les événements actuels, cette mission devient encore plus manifeste, plus urgente et remplie de plus grandes responsabilités.

La C.T.C.C. vit dans les membres qui la composent. Sa mission si chrétienne et si patriotique, c'est à nous tous, syndiqués et aumôniers, qu'incombe la lourde tâche de l'accomplir. Ce but à atteindre doit inspirer toutes nos délibérations, tous nos actes au cours de cette nouvelle année que Dieu veut bien nous accorder encore. Au nom de M. l'abbé Georges Côté, notre aumônier général, actuellement en Angleterre avec nos soldats canadiens, au nom de tous les aumôniers locaux, je formule pour tous nos syndiqués et leur famille les voeux les plus ardents de paix et de bonheur.

Jean BERTRAND,
aumônier de la C.T.C.C.

Souhaits du Nouvel An du président de la C.T.C.C.

En ces temps troublés où les hommes qui exercent l'autorité civile et l'autorité civique sont accablés de très lourds soucis, je leur adresse, pour l'année nouvelle, mes voeux sincères de paix, force, courage et santé dans l'accomplissement de leurs durs et nombreux devoirs. Puissent-ils compter aussi sur la collaboration loyale et active de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada pour promouvoir le bon ordre ainsi que le bien-être social.

En ces temps où nos autorités religieuses sont en présence de tant d'âmes angoissées, abattues par l'épreuve ou gémissant sous le poids d'une misère imméritée, je les prie humblement de me permettre de faire mien le divin message de Bethléem: "Paix aux hommes de bonne volonté", et de leur offrir comme mon vœu le plus respectueusement sincère dans l'accomplissement de leurs charges hautement apostoliques pendant l'année qui commence. Puissent NN. SS. les Evêques être assurés aussi de la vive gratitude de la C.T.C.C. pour la précieuse estime qu'ils ne cessent de lui témoigner. Puissent-ils aussi compter sur son constant concours pour promouvoir le règne de la vraie justice sociale.

A toutes les associations, à toutes les personnes d'oeuvres qui multiplient peines et efforts pour le soulagement des misères du temps présent, je souhaite, pour l'an prochain, de continuer à mériter les bénédictions du Très-Haut en récompense de leur apostolat admirable.

A toutes les associations et à toutes les personnes amies du mouvement syndical catholique, qui apprécient la part importante à l'heure présente à la rénovation sociale chrétienne du Canada et qui collaborent généreusement, d'une façon ou d'une autre, à son expansion, j'offre l'hommage de reconnaissance sincère de la C.T.C.C., en y ajoutant mes souhaits les meilleurs pour l'année 1941.

A tous ces prêtres qui se dévouent à coeur d'année à titre d'aumôniers des Syndicats catholiques nationaux en cette province; qui dispensent temps, talents, fatigues, santé et qui doivent faire preuve de tant d'humilité et d'abnégation, j'exprime toute la gratitude que leur doit notre mouvement et je leur souhaite ardemment pour l'an nouveau toutes les bénédictions que leur mérite leur apostolat de missionnaires du travail.

A tous nos dirigeants syndicaux, à tous les vrais militants qui multiplient constamment pas et démarches, qui sacrifient leurs loisirs, qui sont prêts à toutes les besognes, qui sont toujours à l'affût de nouvelles recrues; à tous ces vigilants, ces enthousiastes, ces stimulateurs, ces prêcheurs de bon exemple, je dis profondément: merci.

Puissent-ils avoir de nombreux imitateurs, des syndicalistes convaincus comme eux qui font le bien sans faire de bruit. Puisse la Providence leur conserver santé pour eux et leurs familles et leur assurer travail et prospérité. Que 1941 leur apporte la réalisation de ces souhaits. Ces mêmes souhaits je les adresse de tout coeur également aux milliers de membres de la grande famille syndicale catholique qui forme la C.T.C.C.

Chers syndiqués, puisse 1941, année du vingtième anniversaire de fondation de la C.T.C.C., nous apporter à tous la vive satisfaction des nombreux bienfaits qu'elle a réalisés pour les travailleurs de notre province de même que l'assurance qu'une mission plus grande l'attend encore dans l'avenir.

Alfred CHARPENTIER,
Président de la Confédération des
Travailleurs catholiques du Canada.

Bureau international du travail

Le Bureau international a maintenant pris possession des locaux situés 3480-3484 University Street, à Montréal, qui ont été, après complète rénovation, généreusement mis à sa disposition par l'Université McGill.

On se rappellera que le Bureau international du Travail est le secrétariat permanent de l'organisation internationale du travail. Bien que partie autonome de la Société des Nations, l'organisation a une composition sensiblement plus large, puisqu'elle comprend des pays importants comme les Etats-Unis, le Brésil, le Chili, le Venezuela, qui ne sont pas membres de la Société des Nations.

Une grande partie du personnel le plus important du Bureau international du travail a été, avec le cordial agrément du gouvernement canadien, transféré temporairement au début de septembre au Canada, en raison de la difficulté croissante, après la défaite de la France, de maintenir de Genève des communications normales avec les Etats-membres.

Après une interruption inévitable durant les opérations de transfert, l'activité reprend maintenant régulièrement. Le Bureau international du Travail poursuit de nouveau ses études sur les principaux problèmes sociaux, comme par exemple les assurances sociales, la sécurité industrielle, la législation et l'inspection du travail, les relations industrielles, les migrations, le chômage et l'emploi, le travail indigène, le côté social des questions économiques, le logement, les statistiques du travail, la coopération, etc. Sur la base de ces études et de son expérience, et avec l'aide de ses correspondants et de ses Bureaux de correspondance, dont le réseau a été conservé dans le monde entier et même, dans certains cas, étendu, le Bureau international du travail est de nouveau en mesure de donner des avis ou une assistance technique aux Etats-membres, ainsi qu'aux organisations patronales et ouvrières, soit en réponse à des demandes, soit en envoyant ses experts en mission pour collaborer avec les autorités nationales au développement de leur politique sociale.

Le B. I. T. continue aussi la plupart de ses publications. Le prochain numéro de son organe mensuel "La Revue internationale du Travail", auquel les "Informations Sociales" sont désormais incorporées, vient de sortir de presse. Les autres organes périodiques seront: la "Chronique de Sécurité" bimensuelle; le "B.I.T. mois par mois", une revue men-

(Suite à la page 5)

Souhaits des aumôniers

Vos aumôniers ne dérogent pas à l'habitude de vous adresser, à l'occasion de la nouvelle année, leurs bons souhaits.

Sans doute, il nous est impossible de vous connaître tous et de formuler pour chacun de vous des voeux particuliers, mais nous pouvons l'affirmer en toute sincérité, il n'est personne d'entre vous à qui nous ne voulons du bien.

C'est le pape Pie XI, de vénérée mémoire, qui dans son encyclique sur le sacerdoce catholique écrivait ces remarquables paroles concernant les devoirs du prêtre: "C'est le devoir du prêtre de débarrasser les intelligences des préjugés et des erreurs accumulés par la haine des adversaires; à l'âme moderne qui cherche anxieusement la vérité, il doit savoir la montrer avec une sereine franchise; à l'âme encore dans l'incertitude, travaillée par le doute, il doit inspirer courage et confiance, et la guider avec une tranquille assurance vers le port sûr de la vérité consciemment et fortement embrassée; aux assauts de l'erreur opiniâtre et obstinée, il doit savoir opposer une résistance énergique et vigoureuse, mais tout à la fois calme et solide." Ce devoir, vos aumôniers s'efforcent de le remplir du mieux qu'ils peuvent et selon leurs talents. Car le rôle des aumôniers pour les syndicats, c'est de faire connaître la vérité; de se consacrer par état à la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise auprès des ouvriers, soit par la parole, soit par la plume, soit encore par l'action en organisant d'une manière effective des syndicats de métiers qui s'inspirent dans leurs activités de cette même doctrine.

Vos aumôniers se réjouissent des progrès accomplis durant cette année au sein des syndicats catholiques de ce diocèse. Ces succès, ces progrès de nos syndicats, nous en sommes redevables à tous les officiers, à tous les agents d'affaires, à tous les modestes collaborateurs de notre mouvement. Nous ne pouvons pas non plus oublier les patrons, les chefs d'entreprises qui sont sympathiques à nos syndicats; à eux aussi nous sommes redevables de notre progrès vers l'unité syndicale.

Nous demandons à tous, à l'aurore de cette année, de nous continuer leur précieuse collaboration pour l'avenir; elle nous est nécessaire pour assurer le développement du syndicalisme. A tous ceux, qu'ils soient patrons ou ouvriers, que de funestes préjugés et d'incompréhensibles préventions contre le syndicalisme national catholique tiendraient éloignés de nous, nous formulons le vœu que ces derniers comprennent mieux leurs responsabilités sociales. Nous les invitons instamment à entreprendre à la lumière des encycliques la révision de jugements trop souvent arrêtés à la légère, sur la constatation d'erreurs et de fautes que nous avons pu commettre, ou sous le coup d'impressions mal fondées. Le syndicalisme catholique, comme la religion d'ailleurs, ne vous fera pas perdre un seul de vos droits, de ceux qui peuvent vous rendre la vie présente plus heureuse. Et, par surcroît, il vous assurera un droit inestimable, celui de gagner la vie éternelle, si vous voulez obéir à Dieu et à l'Eglise qui vous invite comme catholiques à vous associer, autant que cela peut se faire, à des catholiques, en ce qui regarde vos intérêts professionnels.

Lucien VALOIS, ptre,
Ass.-aumônier des Syndicats.

Souhaits de M. C.-O. Bruneau,

PRESIDENT DU SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

A la veille de terminer la tâche ardue mais féconde de l'année 1940, je me fais un devoir de remercier bien sincèrement tous ceux qui ont bien voulu participer au développement de notre mouvement syndical catholique, au cours de ces douze derniers mois.

Cependant, quelle que soit la fécondité de notre travail, l'oeuvre est immense et l'apathie est grande chez les ouvriers. Redoublons donc d'énergie au cours de la reprise des affaires. Que chacun, dans sa sphère, travaille et se fasse un devoir de secouer l'indifférence de la masse à l'égard du syndicalisme catholique, l'unique moyen de protection mis à la disposition du gagne-petit.

Puisse cette résolution, par sa mise en pratique, apporter le bonheur dans nos foyers. La satisfaction du devoir accompli, n'est-elle pas un sujet de contentement qui se reflète dans nos actions, pour ceux qui nous sont chers — notre famille? C'est le vœu que je formule pour tous, à l'aurore de cette nouvelle année 1941.

L'Action catholique doit-elle s'occuper de politique ?

(R. P. Adrien Malo, O.F.M.)

La question que pose ce cours ne manque pas d'importance. Nul n'ignore le rôle considérable joué par la politique dans la vie et privée et collective des catholiques; de même l'expérience nous a enseigné les répercussions de la politique dans la vie religieuse. De plus il importe à des personnes responsables à divers degrés de l'orientation de l'AC de connaître les droits et les devoirs de l'AC dans le domaine politique. Pour procéder avec ordre et clarté dans une question aussi délicate il faut distinguer avec soin la politique des partis politiques et des régimes politiques, l'AC de l'action des catholiques et des membres de l'AC pris individuellement. Dès que l'une ou l'autre de ces distinctions est oubliée ou négligée, des confusions regrettables s'introduisent qui trahissent la véritable doctrine de l'Eglise en cette matière. Tenons-en compte en exposant successivement

le domaine politique,
l'action des catholiques en matière politique,

l'AC et l'action politique.

1—Le domaine politique

Trois éléments distincts s'imposent à notre attention, qui articulent le domaine politique: la politique, les partis politiques, les régimes politiques.

a) *La politique.* Le mot politique, vient d'un mot grec *polis* qui signifie la cité, la chose publique, l'ensemble des choses publiques. La politique désigne la conduite de cette société temporelle que l'on appelle un Etat; elle est à la fois une science, un art, une vertu. C'est la science des réalités et des nécessités sociales de ce tout complexe et en évolution constante qu'est la vie d'un pays considérée dans les facteurs matériels, moraux, intellectuels, spirituels, intérieurs, étrangers dont cette vie résulte. S'inspirant de cette science, *l'art de la politique* porte sur l'organisation d'une nation de manière à l'acheminer pour le bien de tous vers le maximum de civilisation. Sans perdre de vue le maximum idéal, ce maximum doit tenir compte des possibilités rela-

tives à chaque cas. Enfin la politique devrait devenir une vertu, ressortissant à la prudence, ayant pour but de guider les dirigeants dans le choix des moyens aptes à procurer le bien commun de la Cité. Le bien commun ne consiste pas uniquement dans les services de l'Etat, ni dans la somme des biens particuliers, mais dans l'harmonie qui doit régner entre tous les biens et qui en fait un tout équilibré pour le meilleur service de tous les sujets. Il comprend les biens matériels, intellectuels, moraux, religieux dont l'ensemble constitue la civilisation d'un pays et aide les citoyens à vivre leur vie intégrale: matérielle, spirituelle, religieuse. C'est ce que l'on appelle fréquemment *la grande politique, la politique du bien commun* ou tout simplement *la politique*.

b) *Les partis politiques.* La poursuite du bien commun peut se faire par des moyens librement discutés entre les citoyens; de là naissent les partis politiques. "Tous les citoyens, écrivait le cardinal Ratti aux fidèles de Lombardie, sont tenus de travailler en vue du bien commun, mais, de même que, pour les choses contingentes, nul ne saurait émettre la prétention d'être infaillible, il est naturel que des divergences se produisent parmi ceux qui

tendent sincèrement au bien général; c'est de cette situation que naissent les partis". Dans les pays à représentation politique, les partis deviennent une institution normale de la vie de l'Etat. "Il n'est pas douteux, admet Léon XIII dans *Sapientiae christianae*, que, dans le domaine de la politique, il ne puisse y avoir d'honnêtes rivalités, lorsque, respectant la vérité et la justice, on lutte pour faire prévaloir dans la pratique les opinions que l'on estime, plus que d'autres, favorables au bien commun".

c) *Les régimes politiques.* Les régimes indiquent les formes de gouvernement. Dans 1-2, q. 95, a. 4, S. Thomas énumère la classification des régimes d'après S. Isidore de Séville: monarchique, si un seul gouverne; aristocratique, si les meilleurs gouvernent; oligarchique, si un petit nombre de citoyens riches et puissants gouvernent; démocratique, si le peuple gouverne. Depuis se sont introduites les dictatures communiste, fasciste, naziste.

Comme on le voit à ces définitions, la politique est chose honnête et grave; si elle a pris un sens défavorable, synonyme d'intrigues, de partisanerie, c'est la conséquence d'une perversion qui va contre la nature des choses et

pour le profit d'un petit nombre détourne la politique de la recherche du bien commun.

2—L'action des catholiques en matière politique

En cette matière circulent bien des inexactitudes et des faussetés; faisons la clarté sur trois points principaux.

a) *L'obligation de s'occuper de la politique.* Cette obligation des catholiques de s'occuper de la politique de leur pays a été souvent rappelée par les papes contemporains. Léon XIII dans les encycliques *Immortale Dei*, *Graves de communi*, *Sapientiae christianae*; Pie XI dans la lettre *Paternae* aux évêques du Mexique affirme que les prescriptions de la loi chrétienne n'empêchent nullement les fidèles de remplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits qu'ils ont en commun avec les autres citoyens. De même dans la lettre *Peculiari*, il écrit: "Tous les bons citoyens sont tenus à faire le meilleur usage de la politique, et les catholiques en particulier, puisque la profession catholique elle-même exige d'eux qu'ils soient les meilleurs citoyens". Les vertus qui imposent cette obligation sont la *justice sociale*, la *religion* qui sait que du bon état de la société dépend aussi les intérêts de la religion, la *charité*, dont la politique constitue, après l'apostolat, le champ le plus vaste.

b) *Le droit des catholiques en matière de partis.* Individuellement, les catholiques peuvent faire partie d'organisations politiques quand celles-ci, par leur programme et leur orientation effective, présentent les garanties nécessaires à la sauvegarde des droits de Dieu et des consciences". Ces paroles de Pie XI au cardinal patriarche de Lisbonne résumant la doctrine; et c'est à la lumière de ces enseignements qu'il faut juger la condamnation par l'Eglise de certains partis politiques. Même quand il existe comme en certains pays un parti qui non seulement groupe les catholiques mais s'intitule catholique, on ne peut affirmer que c'est l'Eglise ou l'AC qui se sont transformées en parti catholique. Le but de ce parti consiste non seulement à défendre les intérêts de la religion mais aussi à promouvoir la prospérité dans tous les domaines; il devra donc prendre en matière fiscale, militaire, économique des attitudes qui peuvent être librement discutées par des catholiques. Aussi Pie XI enseigne-t-il qu'il ne convient pas à tous les catholiques d'un pays de constituer comme tels un parti politique.

c) *Les jeunes.* La sincérité, la hardiesse, le dévouement caractérisent les jeunes; ouverts à tous les genres d'initiative, ils ne peuvent rester indifférents à la grande chose qu'est la politique, et ils ne le doivent pas. "La politique compte parmi les oeuvres qui demandent une longue préparation; les sages du paganisme reconnaissent déjà qu'elle ne saurait être le fait des tout jeunes gens. En 1927 Pie XI disait à la Fédération univ. Cath. it.: "Il leur faut s'en tenir pour le moment à leur programme de préparation, afin que, lorsqu'ils prendront place dans la société, ils puissent lui apporter l'aide de la bonne et chrétienne politique".

3—L'AC et la politique

Il devient facile, au moins en théorie, après le paragraphe pré-

(Suite à la page 4)



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

W. M. DICKSON
Sous-ministre

L'Action catholique doit-elle s'occuper de politique?

(Suite de la page 2)

cedent sur l'action des catholiques, de préciser les relations de l'AC avec le domaine politique. Elles s'énoncent en trois propositions.

a) *L'AC doit s'intéresser à la politique.* Trois arguments le démontrent. 1) La vie politique des catholiques relève de vertus chrétiennes; or l'AC doit promouvoir chez l'homme toutes les vertus; donc l'AC doit promouvoir chez l'homme la vie politique. 2) Le bien commun comprend aussi les biens moraux et religieux; or l'Eglise, dont l'AC est un organe, est la dispensatrice, la gardienne et la promotrice des biens moraux et religieux; donc l'Eglise et l'AC doivent s'intéresser au bien commun. 3) La vie chrétienne des citoyens dépend de l'atmosphère dans laquelle elle se déploie; or l'AC doit s'intéresser à la vie chrétienne des citoyens; donc elle doit s'intéresser à l'atmosphère qui la conditionne. L'AC s'acquiesce de ce devoir en 1) formant la conscience de ses membres à leurs devoirs envers la Cité; 2) préparant ses membres à user de leurs droits de citoyens; 3) invitant ses membres à remplir les fonctions publiques et à pénétrer dans les institutions.

b) *L'AC doit se tenir en dehors et au-dessus des partis politiques.* Trois arguments le prouvent. 1) L'Eglise se tient en dehors et au-dessus des partis politiques; or l'AC est en étroite dépendance de l'Eglise; donc l'AC doit se tenir en dehors et au-dessus des partis politiques. 2) Temporel et spirituel sont distincts; or l'AC recherche le spirituel et les partis le temporel; donc l'AC et les partis sont distincts. 3) L'esprit de parti et d'apostolat sont distincts; or le premier anime les partis, le second l'AC; donc l'AC et les partis sont distincts. En conséquence 1) l'AC ne peut jamais elle-même devenir un parti; 2) l'AC ne peut jamais se mêler aux querelles des partis; 3) l'AC ne peut jamais se prononcer entre différents partis qui offrent des garanties suffisantes au point de vue chrétien.

Dans ses *Instructions pour la formation des comités paroissiaux d'AC*, S. Em. le Cardinal Villeneuve exige au n. 14 qu'on n'accepte pas parmi les dirigeants de

l'AC les organisateurs des partis politiques. Les *Constitutions Synodales de Montréal* portent à l'art. 113 que les membres du comité paroissial doivent être en dehors de toute politique active.

c) *L'AC peut être amenée à remplir sa mission dans le domaine politique.* Le domaine contient des questions qui ne sont pas entièrement politiques mais présentent un aspect moral ou religieux; or cet aspect moral ou religieux tombe sous la compétence de l'Eglise et de l'AC. C'est la doctrine du pouvoir indirect. Il ne constitue pas une immixtion du pouvoir spirituel dans le domaine temporel; l'Eglise enseigne et reconnaît l'indépendance du pouvoir temporel en matières purement temporelles, mais elle ne saurait trahir sa mission d'intervenir toutes les fois que le moral ou le spirituel entre en jeu. Le cas d'intervention peut se présenter de trois manières. 1) L'AC intervient dans le domaine politique pour défendre la religion; 2) l'AC peut être appelée à réaliser l'union des catholiques toutes les fois que l'intérêt supérieur de la religion l'exige; 3) l'AC peut demander à ses membres l'obéissance à la hiérarchie quand le domaine politique met en cause la doctrine religieuse. Ces cas, on le conçoit, créent des situations délicates qui donnent naissance à des conflits parfois douloureux. Ces conflits viennent soit de la confusion des domaines, soit du partisanisme politique, soit de la partialité ombreuse. Les exemples du *Sillon*, de l'*Action Française*, de l'opposition fasciste à l'AC en contiennent de précieux enseignements.

La question des régimes politiques ne présente pas de difficultés. Léon XIII dans son encyclique *Libertas* enseigne que "des divers régimes politiques pourvu qu'ils soient en eux-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Eglise n'en rejette aucun".

Au titre du cours, nous savons maintenant qu'il faut donner une réponse nuancée, qui tienne compte des nombreuses distinctions énoncées ici et appuyées sur les déclarations des Souverains Pontifes.

Cours donné à l'Institut Pie XI.

des pauvres et des riches, des faibles et des forts; ces inégalités ont toujours existé et elles existeront toujours. Ce qu'il faut gagner à tout prix pour que la paix, le bonheur et la prospérité règnent dans chaque foyer, c'est d'avoir des hommes suffisamment éclairés pour prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher la force d'écraser la faiblesse, la richesse d'exploiter la pauvreté et de faire enfin triompher la justice.

Des abus ont été commis dans les rangs des travailleurs, sans doute; toutefois, les abus du capitalisme outrancié ont été encore plus considérables. Nous ne saurons arriver à une paix durable sans l'aide de la Providence ni sans nous conformer tous aux enseignements donnés par Celui dont nous fêtons la fête chaque année, la naissance.

Chacun dans notre domaine nous devons nous efforcer de faire en sorte que la justice triomphe.

Dans le règlement des grandes questions internationales nous semblons impuissants à aider la solution de ces problèmes; dans nos grandes questions d'intérêt national, nous sommes une maille bien petite, faisant partie de cette grande chaîne qui compose notre grande nation, cependant lorsque les grands problèmes internationaux, comme ceux de la guerre, préoccupent nos gouvernements d'une manière particulière, ne voit-on pas nos ministres s'adresser immédiatement à nos associations ouvrières, à nos groupements professionnels et même à des individus: ingénieurs, techniciens, machinistes, briqueteurs, maçons, employés de transport, etc? C'est dire que, en particulier, nous paraissions compter pour très peu dans ce groupe international, mais que, dans l'ensemble, nous comptons pour beaucoup.

Dans tout ceci l'employé de tramways dans une ville comme Montréal joue un rôle des plus importants. Combien de gens prennent-ils nos tramways tous les jours pour se rendre travailler dans une usine afin de transformer du matériel qui demain protégera le Canada et permettra à l'Angleterre de gagner sa guerre?

Le capital remplira sans doute un rôle très important pour assurer la victoire; la fonction de l'humble travailleur n'est pas moins essentielle.

La victoire sera gagnée par nos vaillants soldats et par nos ouvriers qui leur fournissent les armes nécessaires. Ce dernier point, nos capitalistes ne doivent pas l'oublier, et s'ils le font, nos gouvernements et l'Etat doivent les ramener à la raison.

Lorsque le travailleur aura sa part de considération, lorsqu'il aura reçu le traitement qu'il mérite, il restera encore des pauvres et des riches, des faibles et des forts, mais nous nous serons approchés davantage des enseignements qui nous ont été donnés par le Créateur et par son divin Fils. Nous prouverons que nous sommes des hommes de bonne volonté et nos vœux de paix, de bonheur et de prospérité seront plus réalisables.

Philippe GIRARD

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.
1223, rue Amherst
FRONTENAC 1411

PAUL CORBEIL
Ameublement général
Un seul magasin
Etabli en 1915
434 est. blvd Crémazie - DU. 5737

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE
DRAGON
Système à soufflerie - Système à l'huile "Ace-Billo" - Chauffeurs Auburn et Motorstokors
274 ouest. Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 91 DeLanauvière.
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr. Claude de GRANDMONT
B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2323

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire - Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

TAILLEURS:



MARCISSÉ VENNE
MARCHAND-TAILLEUR
1581, rue Amherst - Tél. CH. 8725

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7728 St-Gérard - TA. 2811

GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
5687 St-Laurent 8795 Lajeunesse
DUpont 0001 DUpont 0169

GARAGES:

GARAGE DELISÉ
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales
d'automobiles - Duro Débossage
Remorquage
1590 Parthenais AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des garde-malades enregistrées - Médecins spécialistes.
Prix modérés - Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes - Médailles pour Sociétés
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) - Génitales, Vénériennes. Impuissance; Peau; Sang - Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale; Rayons X
816 Sherbrooke est. près St-Hubert
Tél.: FRONTENAC 5252

NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Perrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est. Sherbrooke, apt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE
PEINTRE-DECORATEUR
Réparation d'enduits - Vieux blanchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

PLOMBIERS:

CHARETTE & FRERES
Serie. Chauffage, Electricité.
Couverture. Réparations générales
816 est. Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est. Rachel - Tél. FR. 8161

PNEUS:

L. VEILLEUX
Pneus vulcanisés avec machine moderne et retrouvés par experts
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE
UNIFORM SUPPLY LTD
Calottes uniformes, etc., vendus, fournis nettoyés à sec et réparés.
Taux spéciaux sur content
J. ROY R. POINTE
prés-gér. secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY 1166

Message de l'agent d'affaires du Syndicat des tramways

A l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An, je suis heureux d'offrir aux autorités religieuses, aux autorités civiles, à nos dirigeants du mouvement syndical catholique, au Comité exécutif du Syndicat, à nos membres, à tous les employés de tramways ainsi qu'aux ouvriers et à leur famille mes meilleurs vœux d'un joyeux Noël et d'une bonne et heureuse année.

En ces temps de guerre et de chômage qui sont pour notre peuple des causes de souffrance, de privations et de sacrifices, nos vœux de bonheur, de prospérité et de paix, malgré toute la sincérité que nous ayons en les exprimant et tout le désir que nous pouvons éprouver pour leur accomplissement, nous paraissent difficiles de réalisation, à moins que la divine Providence nous vienne en aide et donne à ceux qui prennent part à l'administra-

tion de la chose publique les lumières nécessaires pour orienter nos populations dans une voie meilleure.

Pendant que notre peuple s'apprête à fêter par des réjouissances la fête de Noël, la fête de la naissance du Sauveur, Celui qui est venu sur la terre pour assurer la paix aux hommes de bonne volonté, là-bas, en Europe, en Asie, en Afrique, des hommes, des humains comme vous et moi, seront soumis à assister à ces spectacles plus terribles les uns que les autres.

Pendant que dans notre pays, dans notre province, dans notre ville, certaines personnes plus fortunées fêteront avec éclat les fêtes de Noël et du Jour de l'An, d'autres, moins favorisées par la vie, passeront ces fêtes sans beaucoup de différence avec un jour ordinaire.

Sans doute, il y aura toujours

L'organisation corporative de la société

L'Exécutif de la C.T.C.C., à la suite de réunions tenues à Québec, les 1 et 2 novembre 1940, a formulé le point de vue suivant au sujet de l'organisation corporative de la société:

"Depuis sa fondation, en septembre 1921, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., s'est fait un devoir d'étudier et de mettre en pratique les enseignements de l'Eglise sur la question sociale. De plus, les dirigeants du mouvement syndical catholique ont profité de toutes les occasions pour faire connaître les encycliques pontificales relatives aux problèmes économiques et sociaux de notre époque, tout d'abord "Rerum novarum", puis, des qu'elles eurent été promulguées, les deux encycliques de Pie XI: "Quadragesimo anno" et "Divini Redemptoris".

"La C.T.C.C. a toujours fait une propagande intense en faveur de l'organisation professionnelle, et à maintes reprises a exprimé, par ses dirigeants, l'opinion que le syndicalisme devait frayer la voie à ces organismes meilleurs qu'on appelle corporations. La C.T.C.C. croit maintenant le moment venu de préciser sa pensée sur la conception qu'elle se fait de l'organisation corporative de la société. Il ne s'agit pas de soumettre un plan complet d'organisation corporative, mais de faire une synthèse de quelques idées maîtresses sans lesquelles, dans l'opinion de la C.T.C.C., les professions ne sauraient être organisées avec toute la coordination et la hiérarchie qui leur sont essentielles, et sans lesquelles les corporations professionnelles ne seraient pas, à son avis, de véritables corps professionnels.

"L'expérience de la C.T.C.C. dans le domaine de l'organisation syndicale des travailleurs, même dans le domaine de l'organisation syndicale des employeurs, et l'expérience acquise depuis 1934 dans le domaine des conventions collectives de travail, justifient, croyons-nous, l'expression des quelques idées suivantes:

1.—La C.T.C.C. croit que l'organisation corporative de la société doit être le complément de l'organisation syndicale, et que conséquemment la corporation professionnelle doit reposer sur une base syndicale;

2.—La C.T.C.C. croit que toute corporation professionnelle, dans la province de Québec, devrait avoir une juridiction provinciale, c'est-à-dire une juridiction territoriale aussi étendue que celle du gouvernement qui lui accordera son existence corporative;

3.—La C.T.C.C. est d'avis qu'aucune organisation à direction économique étrangère ne devrait être acceptée comme partie constituante d'une corporation professionnelle. Il y a là, pour la C.T.C.C., une question de principe. Une corporation professionnelle jouit de certains pouvoirs conférés par l'Etat; elle participe, en quelque sorte, au gouvernement, dans le domaine économique et social; et il ne saurait être question pour un Etat, en bonne logique et pour éviter des répercussions désastreuses, de déléguer une partie de ses pouvoirs à des organisations à allégeance étrangère;

4.—La C.T.C.C. désire ardemment que le caractère chrétien des corporations professionnelles soit garanti, non seulement par un texte législatif adéquat, mais encore par la valeur morale des parties constituantes desdites corporations;

5.—La C.T.C.C. croit que dans un conseil corporatif, comme d'ailleurs dans le conseil intercorporatif, il ne devrait être accordé aucune représentation à des employeurs ou à des travailleurs non syndiqués. La C.T.C.C. conçoit mal qu'une corporation professionnelle puisse être dirigée en partie par des syndiqués, et en partie par des non-syndiqués;

6.—Enfin, la C.T.C.C. soumet qu'aucune corporation professionnelle ne devrait être formée que sur requête d'au moins deux fédérations professionnelles provinciales, l'une formée d'associations patronales, et l'autre formée de syndicats de travailleurs, et à condition, de plus, que ces fédérations professionnelles soient déjà parties contractantes à une convention collective provinciale rendue obligatoire en vertu de la Loi de la convention collective (4 Geo. VI, ch. 38). Ainsi, la corporation professionnelle serait formée d'hommes (employeurs et travailleurs) habitués à travailler ensemble, entraînés aux négociations collectives, et jouissant d'une expérience raisonnable sur un certain nombre de sujets autour desquels la discussion se continuera au sein de la corporation. Il deviendra alors possible de passer de la convention collective de travail au décret corporatif, lequel serait également, tout comme la convention collective, sanctionné par l'autorité gouvernementale.

CONCLUSION

"La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., ne songe pas ici aux corporations professionnelles des professions libérales, mais aux corporations professionnelles à instituer là où se posent les problèmes des relations entre le Capital et le Travail. La C.T.C.C. continuera son étude de l'organisation corporative de la société, en conformité avec les quelques idées maîtresses exprimées ci-dessus.

"La C.T.C.C. est d'opinion, toutefois que, dans le domaine de l'organisation corporative, un travail préliminaire fort pratique pourrait être accompli par le Conseil Supérieur du Travail tant au sujet de la classification des industries qu'au sujet de la classification des professions.

La C.T.C.C.

Souhaits pour l'an nouveau du Syndicat des employés de la boulangerie et de la pâtisserie

C'est avec des sentiments d'amitié et de reconnaissance, surtout après les événements que nous venons de vivre, que nous souhaitons en toute sincérité, et du plus profond de notre coeur, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année aux officiers, aux membres de notre Syndicat et à tous nos confrères de travail et à leurs familles.

Nous formulons le voeu, en dépit des divergences d'opinions qui persistent à régner, à se développer de plus en plus chez les employés de la boulangerie, que qu'unis, pour le triomphe d'une même idée et d'une même cause, nous puissions contribuer au cours de 1941 à assurer la réali-

sation de nos souhaits dans tous les foyers.

La fin de 1940 nous laisse avec plusieurs problèmes à solutionner et nous en apportera d'autres, tels l'après-guerre et son cortège d'épreuves, mais il n'y a pas de doute que nous saurons surmonter avantageusement cet état de choses.

Encore une fois bonne et heureuse année à nos aumôniers, ainsi qu'à tous les officiers des différents Syndicats qui forment chez nous une seule famille animée d'un esprit de justice et de charité.

Albert SENECAI,
agent d'affaires.

Souhaits de l'Association des plâtriers de Montréal

Dans le rapport du mois dernier, présenté par le comité de finance, les ouvriers plâtriers constateront une amélioration sensible dans la colonne des recettes du local.

Ceci est redevable à la majorité des membres qui cherchent à s'acquitter de leurs dus envers l'association.

Relativement aux travaux de construction en cours, bien que les chantiers de la Défense nationale n'aient à exécuter pratiquement aucun travail de plâtre, la construction privée arrive, d'une manière satisfaisante, à procurer du travail à notre main-d'oeuvre. D'ailleurs, il est à présumer que la construction de logements ouvriers, entraînée fatalement par les travaux de la défense nationale, saura bientôt uti-

liser tous nos plâtriers.

Autre nouvelle intéressante, les deux comités faisant partie de l'Association des Maîtres plâtriers se sont rencontrés récemment et ont entamé des discussions concernant les salaires pour la prochaine année. Quant à l'issue de ces pourparlers nous croyons qu'elle nous sera favorable et établira des salaires uniformes pour toute la province de Québec.

En terminant, l'Association est heureuse d'offrir aux approches des fêtes, aux aumôniers, à tous les chefs laïcs du mouvement syndical, à tous ses officiers et à ses membres un joyeux Noël et une heureuse et sainte année.

J.-E. LAMOUREUX
agent d'affaires.

de la fibre qui essaie par tous les moyens de conserver son existence malgré les menées destructives que les patrons exercent contre lui.

Les ouvriers de la fibre méritent certainement toute notre sympathie; qu'ils ne se découragent pas devant l'opposition de leurs patrons à accepter et à reconnaître leur syndicat. Leur cause est juste et leur droit à l'existence est assuré par la loi.

Malheureusement il s'en trouve parmi ces ouvriers de la fibre qui sont de véritables coupe-gorge pour leurs confrères de travail. Nous les prenons ceux-là en pitié, car ils agissent sous l'empire de la crainte de leurs patrons.

Le syndicat des boulangers et des livreurs de pain vient de renouveler sa convention collective pour l'année 1941, avec très peu de changements. Les livreurs de pains ne recevront plus le pourcentage de 3 pour cent qui leur était accordé quand ils dépassaient le total de \$100,000 sur leurs ventes de pain.

Avant de terminer ce bref aperçu sur les syndicats, le chroniqueur adresse ses meilleurs souhaits de bonne et heureuse année à tous les agents d'affaires. Il demande leur collaboration afin de noter mois par mois tous les faits intéressants de leurs syndicats respectifs et de les lui transmettre pour la chronique syndicale.

LE CHRONIQUEUR

Bureau international du travail

(Suite de la 1ère page)

suelle illustrée d'information; la "Série Législative", donnant le texte ou la traduction de la plupart des lois sociales les plus importantes du monde entier; et en outre les publications annuelles suivantes: "l'Année Sociale", l'Annuaire international des statistiques du travail". De plus, le Bureau poursuivra la Série de ses "Etudes et Documents", dont le prochain volume, consacré aux "Effets de la guerre sur la politique sociale", paraîtra en décembre.

Les autres activités constitutionnelles reprendront prochainement, avec les adaptations exigées par les circonstances.

Chronique syndicale

Le mois de décembre a connu une grande activité dans les métiers de la construction. Il brise les records établis pendant la même période des années dernières pour le nombre d'ouvriers employés aux travaux de la construction.

Cette situation avantageuse est due aux contrats successifs octroyés par le gouvernement fédéral pour la construction d'usines de guerre. Elle est due encore aux nombreux contrats de construction octroyés soit par des compagnies privées soit par des particuliers.

Ceux qui détiennent quelque capital important l'investissent dans la construction de maisons de rapport, de maisons ordinaires; ils obéissent en cela à l'instinct de conservation qui leur dicte, qu'advenant la conscription des richesses, la propriété immobilière est encore le meilleur moyen de sauvegarder leurs biens.

Les syndicats des métiers de la construction se ressentent tous de cette activité. A chaque assemblée, du moins dans les métiers les plus importants, on rapporte progrès.

Un nouveau syndicat, le syndicat du bois de construction, fondé il y a quelques mois, est en train de négocier une convention collective de travail provinciale. Après plusieurs entrevues avec l'association des propriétaires de moulins à scie, la fédération des métiers du bâtiment a réussi à négocier un contrat de travail provincial qui deviendra en vigueur dès les premiers jours de février.

Le syndicat de la ganterie vient d'obtenir du ministre du travail une modification au contrat collectif, en ce qui concerne les gants de travail. Un barème de taux à la pièce pour de

nouvelles opérations sera mis en vigueur au commencement du mois de janvier. Auparavant, le contrat ne protégeait que deux groupes d'ouvriers, les bloqueurs et les opératrices. Il protégera dans l'avenir tous les ouvriers préposés aux opérations dans la fabrication des gants de travail.

Le syndicat de la chaussure, au début de ce mois, a appris une bonne nouvelle: les ouvriers et les ouvrières de la chaussure bénéficieront d'une augmentation de 10 pour cent, en vertu d'un décret du ministère du travail, lequel entrera en vigueur au mois de février prochain.

En relation avec l'industrie de la chaussure existe le syndicat

GATEAU
au MEL-O-ROL
recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert. Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en croûteurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée

J. Joubert
LIMITÉE

Souhaits du président de l'Association des garçons et des filles de table

Les membres de l'Association des garçons et des filles de table sont heureux de présenter à leurs employeurs et à tous leurs dévoués collaborateurs leurs vœux de bonne et heureuse année. Que l'année 1941 apporte à tous joie et prospérité!

Notre association a le droit d'être fière de son affiliation aux Syndicats catholiques, étant donné l'importance de cet organisme de premier ordre qui protège les ouvriers qui leur confient leurs intérêts professionnels.

Depuis le peu de temps que notre association a été fondée nous avons remarqué un vif intérêt de la part des employés et du public en général pour tout ce qui a trait à notre profession. La coopération que nous recevons de part et d'autre doit nous stimuler à travailler solidement pour le bien-être de tous nos membres jusqu'au jour où chacun de nous pourra recevoir une plus juste rémunération de son labeur.

Le président ALLARD.

Souhaits des officiers du Syndicat des employés de la Cité

A l'aurore de la nouvelle année, la direction des employés de la cité est heureuse d'adresser aux dévoués aumôniers de notre mouvement ses vœux les plus sincères pour que l'année 1941 soit aussi propice qu'ils la désirent, pour la réalisation de leurs projets.

A tous ceux qui ont contribué à aider nos ouvriers pour l'amélioration de leur sort, à notre admirable président de la C.T.C.C., aux membres du secrétariat, du Conseil central, au président, à l'agent d'affaires et aux officiers de notre Syndicat nous souhaitons une heureuse et sainte année.

Nous voulons encore que ce message de bonheur et de prospérité pénètre dans les foyers de chacun de nos membres et y apporte pour le Jour de Noël et la Nouvelle Année la joie et le bonheur que nous leur voulons.

En jetant un rapide regard sur l'oeuvre que nous avons réalisée durant l'année qui s'achève ce n'est pas sans un sentiment de fierté que nous constatons que l'an passé, vers la même époque, ce que nous préconisions pour nos ouvriers s'est réalisé presque à la lettre. Améliorations des conditions de travail, des salaires, la

permanence, tout cela semblait presque impossible et cependant grâce aux dévouements de nos officiers et à la confiance de nos membres ces objectifs ont été atteints. Cette année encore, la direction préconise, pour ses membres, un rajustement des salaires, une amélioration des pensions de travail, et une plus équitable répartition des tâches et des responsabilités. Et il ne fait pas de doute qu'avec la confiance et la collaboration d'un chacun ces projets d'avenir seront réalisés.

La direction demande également à son président M. Courcelles ainsi qu'à MM. Périard et Gaudet de continuer leur beau travail en défendant avec toujours autant de désintéressement et de courage les intérêts professionnels des employés de la cité.

En terminant, nous demandons encore à nos officiers et à tous ceux qui nous ont aidés, de près ou de loin, de nous réserver leur bienveillante collaboration afin que nous conservions intact le bel idéal de justice et de charité, entre patrons et ouvriers, dont nous voulons sans cesse la réalisation et la maintien.

La Direction,
Syndicat des employés de la cité

Souhaits de l'Association nationale des briqueteurs et maçons

Voici le nouvel an. Nous profitons de cet heureux événement pour souhaiter une bonne et heureuse année à tous nos membres. Nous nous faisons également un devoir et un plaisir d'offrir à nos aumôniers, aux officiers supérieurs et à tous les syndiqués, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. L'année qui se termine a été très favorable pour les métiers de la construction; malheureusement nous devons dans une large mesure en attribuer la cause à un fait anormal: la guerre européenne. Juste avant l'ouverture des hostilités, les conditions économiques s'amélioraient graduellement; la construction prenait un nouvel essor après dix ans d'inaction. Le malheur a voulu que juste au moment où les gens prenaient confiance, l'ambition effrénée de quelques individus plongeât le monde de nouveau, après vingt ans d'une paix relative, dans le deuil et la misère.

Le Canada, notre pays, est aujourd'hui en guerre et il ne doit rien négliger pour en sortir vainqueur. Nos ouvriers le comprennent et contribuent largement et de leurs efforts et de leurs économies pour que la victoire nous soit assurée. Mais si la sécurité du pays est importante la sécurité

du travail l'est aussi beaucoup pour l'ouvrier. Et pour que l'ouvrier obtienne cette sécurité il faut qu'il fasse partie d'une organisation capable de prendre ses responsabilités et de lui donner justice tout en usant de compréhension envers le patronat et ses problèmes. La coopération entre le travail et le capital est plus que jamais essentielle pour nous préparer à affronter les problèmes nombreux et difficiles de l'après-guerre. L'expérience de 1914-1918 et son cortège de malheurs nous en est une preuve. Toutefois si le gouvernement, les patrons et les ouvriers dans un mouvement d'ensemble collaborent, comme l'on semble le faire à l'heure actuelle, il y a lieu de croire que nous traverserons cette période avec un minimum de privations et d'épreuves.

En terminant nous espérons que l'année 1941 trouvera nos ouvriers mieux disposés à joindre nos rangs afin que tous ensemble nous puissions discuter nos problèmes et leur apporter une solution capable d'assurer aux ouvriers du pays une paix sociale plus grande et plus durable.

Horace LAVERDURE
agent d'affaires

Patrons et ouvriers

Propagande d'Action catholique — L'union entre les catholiques

Arthur Dubois, S.J.

Le mot d'ordre

Au mois de janvier dernier, le Souverain Pontife, par la voix des *Messagers du Sacré-Coeur*, attirait de nouveau l'attention des catholiques sur la nécessité d'unir leurs forces en face de coalitions ennemies. Un peu partout en effet, en exécution d'un mot d'ordre lancé par le septième Congrès de l'Internationale communiste, s'opèrent des fédérations ouvrières, en vue de constituer un Front Populaire, qui servirait d'instrument à des manœuvres dangereuses.

Sommes-nous unis?

Il peut paraître à certains de nous que cet appel de Pie XI au ralliement des âmes ne nous concerne pas. Unis, pensent-ils, nous le sommes. Nous avons foi dans une même destinée, nous participons aux mêmes sacrements, nous communions au même Dieu, nous obéissons au même Pontife suprême, nous sommes tous membres d'un même corps mystique dont le Christ est la tête. Peut-on rêver d'une union plus parfaite que cette solidarité surnaturelle, qui nous rassemble tous dans l'amour du même Sauveur?

Toutes ces assertions sont vraies, elles constituent même notre titre de gloire le plus pur. Il n'en faudrait pas conclure pourtant que les directives pontificales ne nous intéressent pas. Une union, qui jusqu'ici a suffi, grâce à Dieu, pour nous défendre contre les forces de division et les perturbations sociales, serait impuissante demain pour nous protéger contre les fauteurs de désordre. Il nous faut aujourd'hui nous unir dans une même préoccupation de christianiser la réalité sociale où nous vivons. Il n'y a pas à se le cacher: des réformes s'imposent. La source du communisme, sa force, ce sont les abus d'ordre économique et social si vigoureusement dénoncés par Pie XI. Ces vices d'institution existent chez nous, dans notre Canada, dans notre province de Québec, plus peut-être que dans toute autre.

I—Les patrons

L'Union des patrons est une nécessité

Pour redresser les torts du régime économique et social actuel, les tentatives isolées, les préoccupations individuelles ne suffisent pas. Et dans le domaine de la production et dans celui du commerce, des sacrifices admirables ont été inspirés par le souci de protéger la moralité dans certaines usines; des patrons vraiment chrétiens ont donné à ce sujet des directives sévères à leurs ingénieurs, à leurs contremaîtres; il en est qui ont veillé eux-mêmes à l'observation de leurs ordres. Ils ont prouvé par là qu'ils avaient d'autres soucis que les seuls intérêts économiques, le seul succès matériel de leur entreprise. Mais leur action n'a pas été efficace, elle ne pouvait pas l'être. Dans cette bagarre anonyme et géante qu'on appelle "les affaires", le beau geste de quelques francs-tireurs ne saurait changer grand'chose dans les con-

ditions économiques du pays. Il arrivera même que le patron généreux mais isolé sera vite réduit, par la concurrence, à renoncer à tout progrès d'ordre social, si les autres patrons refusent de le suivre sur cette voie des réformes nécessaires.

Pour assurer d'urgence la réussite aussi complète que possible de cette "rationalisation", dont parle Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo anno*, ce qu'il faut et ce qui manque chez nous, c'est *l'union des patrons entre eux et avec leur Chef*, c'est la coordination de leurs efforts dans une association strictement organisée selon les principes de la foi et de la morale chrétienne.

L'union des patrons est un devoir.

Tout patron catholique a le devoir de favoriser toute mesure nationale ou internationale capable de provoquer un régime économique plus conforme au droit naturel et chrétien, qu'il s'agisse d'une meilleure répartition de la richesse, du paiement d'un salaire familial, de la diffusion du propriétériat ouvrier, des meilleures conditions d'hygiène et de moralité dans les endroits où l'on travaille. Or, pour s'acquitter de ce devoir, l'action isolée, nous l'avons dit, ne suffit pas. La bonne volonté des patrons doit donc se manifester par le rassemblement de leurs forces dans une association permanente, qui suit constamment l'évolution des faits, qui prévoit, qui agit toutes les fois que l'occasion s'en présente; dans une association organisée, ayant des chefs qui la dirigent, qui commandent aux membres, qui leur prescrivent la ligne de conduite à tenir pour le bien commun, et qui la représentent dans les démarches auprès des autorités publiques, dans les ententes conclues entre associations patronales et ouvrières.

"Qu'ils s'unissent donc, écrit Pie XI, tous les hommes de bonne volonté qui sous la direction des pasteurs de l'Eglise veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ; que sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'oeuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle lettre Rerum novarum; n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ; ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres idées, mais prêts à les abandonner, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien commun plus considérable."

L'Union des patrons est une force.

Qui ne veut l'appui puissant qu'aurait reçu chez nous la cause d'un monde économique meilleure, si les patrons catholiques, suivant la direction de l'autorité à laquelle ils font profession d'obéissance, s'étaient groupés entre eux et avec leur Chef, s'étaient faits eux-mêmes les chercheurs, les promoteurs de la justice et de la charité sociale? Si la Fran-

ce aujourd'hui jouit du régime si bienfaisant des allocations familiales, c'est grâce à l'initiative des associations patronales. Quand l'Etat a consacré par une loi cette mesure salubre, les patrons, unis en caisses de compensation, la pratiquaient déjà depuis quinze ans.

Unis, les patrons pourraient encore soutenir l'Etat de façon fort opportune dans ses efforts pour instituer chez nous les assurances sociales, la pension de vieillesse, la protection des veuves, et de manière générale, les réformes sociales préconisées par le Bureau International du Travail dont la plupart des initiatives jusqu'aujourd'hui se sont inspirées des principes de l'Eglise.

Hélas! dans le passé, maints patrons, même catholiques, se sont montrés hostiles à toute législation sociale, ont prétexté des inconvénients, des impossibilités, ont prêté même des cataclysmes que l'expérience ultérieure démontre parfaitement mythiques. En réalité, des cataclysmes se sont produits; mais les plus tragiques sont survenus au sein des groupes nationaux, qui, jusqu'ici, s'étaient montrés les plus réfractaires aux diverses formes de législation sociale. On a même pu constater un phénomène fort instructif. En pleine crise, au plus dur de l'épreuve, après avoir improvisé des mesures fort coûteuses pour parer aux malheurs les plus urgents, des gouvernements se sont tournés vers une législation sociale, comme vers la solution la plus rationnelle des problèmes angoissants qui nous pressent de toutes parts. Il est devenu pour ainsi dire évident pour tous que la véritable économie politique ne s'arrête pas à la science de l'homme qui les produit et pour la subsistance de qui elles sont produites; qu'elle doit se donner comme fin de procurer à tout être humain, qui ne se dérobe pas volontairement à la loi du travail, les possibilités matérielles de mener une vie familiale, civique, professionnelle et religieuse conforme à son état et à sa destinée.

On a souvent reproché aux catholiques d'être des timorés sur le terrain économique. Nous ne croyons pas échapper tout à fait au reproche. Trop souvent nos catholiques ont semblé approuver, par leur silence ou leur inaction coupable, des abus trop réels. Les enquêtes récentes conduites chez nous par le gouvernement fédéral ont fait à ce sujet des révélations stupéfiantes. Certains s'excusent en disant qu'il est impossible à un particulier de réagir contre une situation qui tient à des conditions d'ordre général. Cette explication aurait quelque valeur, si les patrons n'avaient, pour réagir contre le désordre, d'autre ressource que leur action individuelle; mais ils peuvent en outre recourir à l'action concertée. Que de prétendues impossibilités disparaîtraient sous la poussée victorieuse des industriels catholiques unis et disciplinés.

L'union des patrons est un besoin urgent

Un autre motif, secondaire celui-là mais urgent, devait hâter chez nous la naissance d'un patronat catholique. Le monde assiste aujourd'hui, nous assistons à une poussée révolutionnaire formidable. L'exposition anti-communiste, tenue récemment à la Palestine Nationale de Mont-

Suite à la page 7

Patrons et ouvriers

(Suite de la page 6)

réel, a permis à tous de constater la nature et la puissance de cette campagne conduite au Canada par la Troisième Internationale. La religion est évidemment intéressée à lutter contre ces menées diaboliques; mais les patrons le sont aussi, puisqu'il sont directement visés. Ce sont eux qui incarnent ces institutions sociales dont on médite la destruction; c'est à eux par conséquent qu'incombe le devoir de les défendre. Ils ne les défendent pas s'ils ne les adaptent pas aux besoins actuels; mais le moyen d'opérer ces adaptations nécessaires sans l'union patronale et les initiatives qu'elle rendra possibles?

Il y a à peine cinquante ans que Léon XIII invitait les patrons à se grouper pour conjurer le péril socialiste. Peu nombreux furent ceux qui répondirent à son appel. Aussi le fléau socialiste a passé. Nombreuses sont les perturbations économiques et politiques qui trouvent leur explication dans les théories du socialisme; plus nombreuses encore les âmes qui ont été déchristianisées!

Le péril communiste qui nous menace aujourd'hui est beaucoup plus grave. Ce sont les assises mêmes de la société qui seront ébranlées; la guerre hâtera fatalement l'heure de cette secousse radicale. Patrons catholiques, ne fermez pas l'oreille à la voix de Pie XI vous conviant à l'union, à l'organisation. Vos études en commun, votre action en commun, votre influence en commun, sont nécessaires pour réparer les brèches multiples qu'un siècle d'individualisme sans entrailles a faites dans l'édifice social. Les principes de justice et de charité, proclamés par l'Eglise et tout pleins de ferments rénovateurs, ont besoin d'être appliqués, d'être insérés au sein des institutions dont vous avez la direction et la responsabilité. Si vous n'agissez pas, qui pourra agir?

II—Les ouvriers

Le principe du syndicalisme ouvrier

Si l'on passe maintenant au monde ouvrier, on constate que là encore l'union des catholiques n'est pas suffisamment réalisée chez nous. A peine 10% de nos ouvriers sont groupés en associations syndicales.

Ce n'est pas que le principe du syndicalisme ouvrier soit mis en cause chez nous. Il y a bien ici et là des patrons qui font grise mine aux syndiqués, ou, pis encore, qui n'admettent pas chez eux de syndiqués catholiques quand ils tolèrent des syndiqués neutres. De tels abus sont rares. On peut dire, en général, que si nos ouvriers ne se rallient pas davantage au syndicalisme catholique, c'est qu'ils ne ressentent pas encore le besoin, la nécessité de l'union.

La pensée de l'Eglise sur ce sujet est pourtant clairement formulée. Elle estime que les associations ouvrières sont "morale-ment nécessaires", c'est-à-dire que si les intéressés restent libres de se syndiquer, cependant, dans la pratique, il serait difficile, si l'on restait en dehors des cadres professionnels, de pourvoir efficacement à la défense des intérêts ouvriers, et à la sauvegarde de la foi et de la morale.

La défense des intérêts ouvriers

Le premier motif invoqué n'a

pas besoin d'explication. C'est dans l'association que l'ouvrier, formant corps avec l'ouvrier son frère dans la profession, puisera la force d'exiger que la justice règle les rapports entre employeurs et employés, que la législation protectrice du travail soit respectée. Nous savons le rôle pacificateur que le contrat collectif a joué dans notre province. Qui signerait ce contrat au nom des ouvriers, s'il n'y avait pas de syndicat catholique; quelle autorité appuierait les justes réclamations ouvrières, s'il n'y avait comme deuxième partie contractante, en face du patron, qu'un vague comité sans personnalité juridique et dont la signature serait sans valeur?

La sauvegarde de la foi et de la morale.

Le second motif invoqué retiendra plus notre attention. C'est dans le syndicat catholique, dit l'Eglise, que l'ouvrier trouvera la sauvegarde de sa foi et de sa morale.

C'est que le syndicat possède une âme chrétienne, une âme faite comme la nôtre, de foi, d'espérance et de charité. C'est dire que le syndicat, fidèle à l'Eglise, adopte sa doctrine sur la propriété, l'autorité, les classes sociales. C'est dire aussi que, tout en travaillant de son mieux au progrès temporel, il n'en fait pas le bien suprême. De là ses exigences ont chance d'être raisonnables et légitimes; d'avance, il répudie toute violence injuste, toute fourberie indigne, toute revendication purement démagogique. Il considère que patrons et ouvriers sont enfants du même Dieu, frères du Christ, appelés à la même destinée, et que leur rang dans l'autre vie ne sera pas déterminé d'après leur mérite. En un mot, le syndicat catholique a pour devise le commandement de Celui qui mourut par amour pour tous les hommes: "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés."

Voilà brièvement pourquoi le syndicat est une sauvegarde pour la foi et les mœurs de nos ouvriers.

Cette sauvegarde est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Si, par négligence ou indifférence, un trop grand nombre de nos travailleurs ne protègent pas leur âme par une association fidèle à l'idéal chrétien, il arrivera, dans un avenir plus ou moins éloigné, que nos ouvriers isolés, hors cadre, seront la victime de la propagande communiste.

Un jour ou l'autre, surtout pendant les périodes de crise et de souffrances, ils chercheront un refuge compatissant auprès de ceux qui promettent à tous le bonheur sur terre au sein de l'abondance.

C'est dans des milieux communistes qu'ils entendront parler de réformes nécessaires pour mettre fin à leurs misères imméritées; c'est dans des milieux communistes que, mêlant le vrai au faux, le juste à l'injuste, on leur parlera d'organisation obligatoire des retraites pour les ouvriers, de limitation légale de la journée de travail, des abus monstrueux du commerce et de l'industrie, de

la nécessité d'une révolution violente universelle...

Bref, l'ouvrier isolé, sans défense organique pour sa foi et ses mœurs, deviendra un adhérent du parti communiste au Canada. Si nous écoutons quand l'Eglise demande, au nom des intérêts de la foi et de la morale, de grouper la classe ouvrière dans les syndicats professionnels catholiques!

"Ne permettons pas que les enfants de ce siècle, écrit encore Pie XI, paraissent être plus habiles entre eux que nous qui, par la divine Bonté, sommes les enfants de la lumière. Nous les voyons, en effet, avec une étonnante sagacité, se choisir des adeptes pleins d'activité et les former à répandre leurs erreurs de jour en jour plus largement, dans toutes les classes, sur tous les points du globe. Toutes les fois que leur lutte contre l'Eglise du Christ veut se faire plus violente, nous les voyons, renonçant à leurs querelles intestines, faire front avec une concorde parfaite et poursuivre leur dessein dans une complète unité de toutes leurs forces."

Ces paroles de Pie XI ne résonnent-elles pas à nos oreilles. Devant le péril certain qui menace notre société en s'attaquant à l'âme des masses populaires, faisons-nous front à l'ennemi avec une concorde parfaite, nos énergies catholiques sont-elles disciplinées, avons-nous formé des élites capables de diriger, parce qu'elles savent les voies et moyens qui conduisent au règne de la justice et de la paix sociale?

CONCLUSION

Ne nous laissons pas dépasser par les événements. L'avenir appartient à ceux qui le préparent. Préparons-le en pratiquant de plus en plus l'union. Sur le terrain religieux, soyons unis, en cultivant de mieux en mieux l'idéal de charité parfaite. Restons unis au sein de la famille, en respectant les traditions qui ont fait jusqu'ici notre force. Unissons-nous sur le terrain professionnel, ouvriers et ouvriers cultivateurs et cultivateurs, patrons et patrons, en attendant une fusion plus complète des forces catholiques dans des unions paritaires. Unissons-nous même sur le terrain politique. Il ne s'agit pas de supprimer chez nous la multiplicité des partis; ils naissent des légitimes et nécessaires divergences dans la manière d'envisager les problèmes touchant la vie de notre pays, de notre province ou de nos villes. Mais il s'agit bien, nous rappelant notre dignité de fils de l'Eglise et du droit, de nous unir tous dans un même respect des justes libertés, dans un même amour pratique de la justice et de la vérité, dans un même désintéressement au service du bien commun, dans un même dévouement à la prospérité de notre pays, dans un même sou-

ci de la bonne réputation de nos institutions parlementaires.

Voeu pratique

Nous terminerons en exprimant le voeu pratique de voir se multiplier chez nous le Cercle d'Etudes avec son triple programme religieux, social et civique. Peu d'oeuvres peut-être méritent au même degré que le cercle d'études d'attirer le zèle du clergé et des catholiques instruits. Quand les Etats-Unis ont voulu constituer leurs armées, ils ont d'abord créé des camps d'instruction pour officiers et sous-officiers. Des troupes sans cadre ne seraient qu'une cohue vouée à la route. N'oublions pas cette vérité de simple bon sens. Comme les camps d'instruction, nos cercles d'études fourniront une élite, les cadres nécessaires.

Arthur DUBOIS, S.J.

Parmi ceux qui nous accusent: les internationaux

(Suite de la page 3)

problèmes industriels ou commerciaux.

Cependant à l'encontre des internationaux qui choisissent le patron le plus faible pour le forcer à augmenter les salaires, nous croyons que ces derniers doivent être augmentés dans une industrie donnée. De cette façon les patrons sont moins exposés à se livrer une concurrence ruineuse au détriment de l'employé et ils sont mieux disposés à consentir une hausse des gages. Voilà pourquoi nous désirons tant l'expansion des conventions collectives qui ont contribué plus que toute autre mesure à augmenter les salaires dans la province de Québec et dont l'existence est due, comme on le sait, à l'influence de nos syndicats catholiques.

NOTRE FAVORI NATIONAL



MELCHERS CROIX D'OR

Vielli!

10 oz. - \$1.05
26 oz. - \$2.40
40 oz. - \$3.45

Gin

• Pas autre chose que du gin... et rien que du gin AUTHENTIQUE... fait exclusivement de grains... et sans adultérant.

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTRÉAL et BERTHIERVILLE

Chacun est l'artisan de sa fortune

...

Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-même, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez, il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Ouvriers, faites votre part

Je me permets, amis ouvriers et ouvrières de toutes catégories, de plaider auprès de vous la cause si importante, surtout pour nous, de la coopérative de consommation, et je prie Dieu qu'il m'inspire de façon que j'excite au moins votre curiosité.

Nous les syndiqués, car je suis des vôtres, nous efforçons d'obtenir les meilleurs salaires possibles. Le mot d'augmentation est dans toutes les bouches et qui nous en blâmera quand on sait tout le mal que nous avons à boucler notre budget? Cependant si nous réfléchissons, nous nous apercevons que le coût de la vie augmente toujours plus vite que nos salaires. C'est ce que le président Roosevelt faisait remarquer à M. Lewis, des syndicats américains, lorsqu'il lui disait: "Aussi longtemps que vous n'aurez pas un organisme assez puissant pour contrôler les prix, vos augmentations de salaire ne serviront pas beaucoup à augmenter votre sort car la hausse des prix vous les reprend immédiatement. Cet organisme qui pourrait vous aider, c'est la coopérative de consommation."

Ai-je besoin d'ajouter, car vous le savez aussi bien que moi, que le président Roosevelt ne parle jamais à tort ou à travers? Dans l'occurrence, il parlait d'or. Il y a trois ou quatre ans, le gouvernement américain envoya une mission en Europe étudier le système coopératif. Or, tous ceux qui en faisaient partie furent unanimes à déclarer, à leur retour, que la Suède, pays 70% coopératiste, ne connaissait pas le chômage, avait un niveau de vie supérieur à celui des autres pays et n'était pas divisé par la lutte des classes. Toute la province de Québec est maintenant éveillée à l'idéal coopératiste. Montréal doit tenir sa place dans ce mouvement et cela ne dépend que de nous les ouvriers. Mouvement humain conçu par de pauvres diables comme nous pour améliorer notre sort et nous guérir de la plaie du crédit. Ces pionniers n'ont ménagé ni leur peine ni leur labeur. Sûrement, vous voudrez faire de même. Venez à nos Cercles d'étude. Apprenez comment la coopération nous donnera un certain degré de sécurité, nous permettra d'assurer l'avenir de nos enfants.

Jean SABOURIN
(Le Coopérateur)

**Encouragez
nos
annonceurs**



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

Souhaits aux gantiers

L'agent d'affaires du Syndicat des Souliers de Montréal Inc., M. Edouard Brouillette, profite de l'occasion qui lui est donnée pour offrir aux officiers et aux membres de son syndicat ainsi qu'aux officiers et aux membres des autres syndicats ses meilleurs vœux pour la Noël et la Nouvelle Année.

Bonne et Heureuse Année

aux
annonceurs
à
tous les lecteurs
de
La Vie Syndicale

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)MAISONNEUVE
MONTREAL

DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

LA BIÈRE
la plus populaire
AU CANADA

Bière
BLACK HORSE 8F

Aussi:

BIERE EXPORT BLACK HORSE — LAGER KINGSBEER — CREAM PORTER DAWSON